



17 RD 813
31450 DEYME
Tél. : 05.61.81.72.07
Fax. : 05.61.27.17.31
Courriel : campinglesviolettes@wanadoo.fr
Web: www.campinglesviolettes.com



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS DE LOCATION HEBERGEMENT

- Les Hébergements se louent du jour d'arrivée à 16H00 au jour de départ avant 10H 00.

Les animaux sont interdits

- Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée, sauf autorisation écrite de la Direction.
- En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et **le règlement intégral des prestations demeure exigé.** Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

Le nettoyage et les réparations éventuelles qui en découleraient et s'imposeraient seront à la charge du locataire. (Nettoyage : 60 €, 150 € pour une remise en état, et réparations sur devis)

- En cas d'annulation du séjour :

- ✓ Plus de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée : il vous sera retenu les frais de dossier et demandé 25% du montant total du séjour réservé.
- ✓ Moins de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous êtes pas présenté à cette date: il vous sera retenu les frais de location et le montant total du séjour réservé sera exigé.

- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

- Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti la même résidence mobile.

- Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement.

- Le locataire s'engage à verser une somme au titre de dépôt de garantie dont le montant dépend de la durée et du type d'hébergement loué

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locations. S'il est constaté que les locataires ont fumé à l'intérieur, la caution sera alors retenue pour une remise en état

- Le règlement du séjour doit être impérativement réalisé à la date mentionnée sur le présent contrat ou au plus tard le jour de votre arrivée

- Un état des lieux avec inventaire et relevé de l'index électrique seront effectués à votre arrivée et un autre à votre départ par fiche co-signée.

- Dans le cadre d'un séjour supérieur à 4 semaines, un état des lieux pourra être effectué toutes les 4 semaines.

- Tout objet ou meuble endommagé ou égaré doit être signalé à la réception. Afin de vous éviter toute recherche et de préserver une certaine harmonie au niveau des équipements disposés dans les différents meublés, nous tenons à votre disposition une réserve de matériel de remplacement obligatoire et spécifique qu'il vous suffira de réclamer et de régler à la réception, au tarif mentionné sur votre inventaire.

- La veille de votre départ, nous vous demandons de bien vouloir avertir la réception de votre heure de départ afin de convenir d'un rendez-vous pour l'état des lieux.

- Les règlements par chèque ou mandat doivent être effectués à l'ordre de Camping Les Violettes

- La caution sera restituée le jour de votre départ après état des lieux ou maximum dans les deux semaines suivant votre départ, si l'état des lieux n'a pu être effectué en commun avant votre départ.
Le montant tiendra compte des dégradations éventuelles, de l'inventaire, de l'état des lieux et du solde du compte client.

- En cas de non-paiement où de non-respect du règlement intérieur, la Direction peut mettre fin au séjour, vider et récupérer le locatif sans préavis ni remboursement

- Le camping ne peut être tenu responsable des conditions climatiques si celles-ci ne permettent pas d'offrir tous les services : eau, assainissement, chauffage,.....

- Les tribunaux de Toulouse sont seuls compétents en cas de litige.

CONDITIONS DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

- Les emplacements de camping se louent à la nuitée de 12h00 au lendemain 12h00 pour une ou plusieurs nuitées.

- Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée, sauf autorisation écrite de la Direction.

- En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et **le règlement intégral des prestations demeure exigé**. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

- En cas d'annulation du séjour :

- ✓ Plus de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée : il vous sera retenu les frais de réservation soit 25% du montant total du séjour réservé.
- ✓ Moins de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous êtes pas présenté à cette date: il vous sera retenu les frais de location et le montant total du séjour réservé sera exigé.

- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

- Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti la même prestation.

- Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement. Par conséquent tout ou partie du groupe est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement, et engage la responsabilité du signataire client.

- Le règlement du séjour doit être impérativement réalisé à la date mentionnée sur le présent contrat ou au plus tard le jour de votre arrivée

- Les règlements par chèque ou mandat doivent être effectués à l'ordre de Camping les Violettes

- En cas de non-paiement où de non-respect du règlement intérieur, la Direction peut mettre fin au séjour, libérer et récupérer l'emplacement sans préavis ni remboursement

- Le camping ne peut être tenu responsable des conditions climatiques si celles-ci ne permettent pas d'offrir tous les services : eau, assainissement, chauffage,.....

- Les tribunaux de Toulouse sont seuls compétents en cas de litige.